

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non valeur

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/01/2019
Réuni le : 07/02/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise deux admissions en non-valeur.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-19 - Admissions en non valeur
Sur proposition de chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise deux admissions en non valeur concernant des créances irrécouvrables du SRH de 56,59 € et 72,81 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-13 : AGAPE79 - Convention d'adhésion : Maintenance et exploitation des matériels de chaufferie, de ventilation et de climatisations

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention d'adhésion avec l'AGAPE 79 pour la maintenance et l'exploitation des matériels de chaufferie, de ventilation et de climatisations.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-07 : AGGLO2B - Convention NATATION

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Hiérarchisation des projets - voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la hiérarchisation des voyages scolaires.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-03 : Aide Région - Voyages scolaires : Hiérarchisation des voyages scolaires

Le conseil d'administration donne son accord au chef d'établissement pour transmettre à la Région Nouvelle Aquitaine dans les cadres des aides à la mobilité collective, la priorisation des voyages scolaires : 1 Toulouse, 2 les autres projets futurs

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de vote d'un vœu

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/01/2019
Réuni le : 07/02/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le vote d'un vœu

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-05 : Autorisation de vote d'un vœu
Sur proposition du conseil d'administration, le proviseur adjoint demande au conseil si ses membres peuvent émettre un vœu

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-18 : Contrat ALPHA SECURITE - Gardiennage/sécurité

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à poursuivre la mise en oeuvre du contrat avec la société Alpha Sécurité pour les rondes de surveillance sur le site du lycée. L'acte relatif à ce contrat datant de 2014 n'a pu être retrouvé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-17 : Contrat AQUAFONTAINE - Fontaines à eau

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à poursuivre la mise en oeuvre du contrat avec la société Aquafontaine (SARL LDA) pour l'entretien des fontaines à eau sur le site du lycée. L'acte relatif à ce contrat datant de 2012 n'a pu être retrouvé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0